



► Prévention et limitation de la propagation du COVID-19 au travail

CHECK-LIST DES MESURES À PRENDRE

Date: 09/04/2020

Cette check-list est un outil de gestion permettant de mettre en œuvre des actions pratiques pour freiner la propagation sur les lieux de travail de la pandémie du COVID-19. La réussite de la mise en œuvre de cet outil dépend de la coopération entre les employeurs, l'encadrement et les travailleurs pour conduire des changements positifs sur les lieux de travail et ainsi améliorer la préparation et la réponse de chacun au COVID-19. Les employeurs doivent associer à ce processus les comités de sécurité et de santé au travail de même que les délégués à la sécurité.

Comment utiliser cette check-list ? :

- ▶ 1. Désignez une équipe incluant des membres de la direction générale, de l'encadrement, des représentants des travailleurs et le personnel responsable de la sécurité et de la santé dans l'entreprise.
- ▶ 2. Informez et formez cette équipe à chacune des étapes de mise en œuvre de la check-list.
- ▶ 3. Remplissez la check-list et rédigez le résultat de vos constats.
- ▶ 4. Planifiez en équipe les mesures à prendre, par qui et quand. Donnez-vous les moyens pour que les mesures retenues soient appliquées, en prenant éventuellement appui auprès des cadres intermédiaires ou des travailleurs.
 - Si la mesure a déjà été appliquée ou n'est pas nécessaire, marquez « **Non** » sous « **Proposez-vous une action ?** ».
 - Si vous pensez que la mesure est utile, cochez « **Oui** ».
 - Utilisez l'espace sous « Remarques » pour ajouter des commentaires, décrire une situation ou ajouter une suggestion.
- ▶ 5. Regardez de nouveau les éléments cochés « Oui ». Choisissez les éléments que vous considérez comme les plus importants et marquez-les comme **prioritaires**¹.
- ▶ 6. Immédiatement après avoir rempli la check-list, organisez une **discussion avec l'équipe pour préparer les suggestions à faire à la direction** (l'expérience a montré que cette étape est essentielle pour conduire aux améliorations).
- ▶ 7. Présentez les résultats de la discussion d'équipe à la direction afin de planifier une mise en œuvre pérenne des améliorations décidées².

L'équipe ne doit pas hésiter à saisir les autorités de sécurité et de santé au travail, les inspections du travail, les organisations nationales de sécurité ou les associations professionnelles nationales de SST et les organisations d'employeurs et de travailleurs pour obtenir des informations utiles.

Cette présente liste de mesures nécessaires à mettre en œuvre n'est pas exhaustive. L'équipe pourra ajouter à la check-list tout élément supplémentaire qu'elle juge approprié pour améliorer la réponse au COVID-19 sur les lieux de travail. La direction doit aussi se conformer aux obligations légales nationales éventuelles en établissant un plan de prévention et de contrôle COVID-19 sur le lieu de travail.

¹ Les priorités doivent être décidées en fonction de la probabilité plus ou moins grande qu'une situation donnée affecte la santé des travailleurs, au regard de sa gravité et de son urgence.

²Annexe I

► I. POLITIQUE, PLANIFICATION ET ORGANISATION

1 Rédiger et afficher, après consultation des représentants des travailleurs, une déclaration de responsabilité et d'engagement de la direction à réduire le risque d'exposition au et de transmission du COVID-19 sur les lieux de travail.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

2 Élaborer un plan de préparation et d'intervention pour la prévention du COVID-19 sur les lieux de travail, en tenant compte de toutes les zones de travail, de toutes les tâches effectuées par les travailleurs et de toutes les sources potentielles d'exposition.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

Selon les principes directeurs de l'OIT de 2001 sur les systèmes de gestion de sécurité et de santé au travail (§3.10.3.), les dispositions relatives à la prévention des urgences, leur préparation et la réponse à y apporter doivent être faites en fonction de la taille et de la nature de l'activité de l'organisation. Elles devraient être établies en coopération avec les services d'urgence externes et le cas échéant, de tous autres organismes, et : veiller à ce que les informations, la communication interne et la coordination nécessaires soient fournies pour protéger toutes les personnes présentes sur le lieu de travail en cas d'urgence ; fournir des informations pertinentes aux autorités compétentes concernées et aux services de proximité et d'intervention d'urgence, et rester en contact avec eux ; assurer les premiers soins, l'assistance médicale, la lutte contre l'incendie et l'évacuation de toutes les personnes le nécessitant ; et enfin fournir des informations et une formation pertinentes à tous les membres de l'organisation, à tous les niveaux, y compris des exercices réguliers concernant les procédures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'urgence.

3 Consulter régulièrement les services de santé au travail, l'autorité locale de santé publique ou d'éventuels autres partenaires, qui pourraient avoir élaboré des outils d'informations visant à promouvoir la prévention du risque d'exposition au virus sur les lieux de travail ou d'autres conseils techniques utiles.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

4 Mettre en place sur les lieux de travail un canal d'information fiable et actualisé pour fournir aux travailleurs des données fiables et actualisées sur l'évolution en cours concernant le COVID-19, en référence aux informations publiées par les autorités sanitaires nationales ou locales.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

5 Cartographier les risques à tous les postes de travail et pour toutes les tâches réalisées.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

6 Intégrer la sécurité et la santé dans votre plan d'urgence et de poursuite d'activité en tenant compte aussi des autres exigences liées à la poursuite du travail, notamment lorsque les opérations doivent être effectuées avec une main-d'œuvre réduite.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

7 Promouvoir le télétravail pour les travailleurs non essentiels afin de minimiser la propagation du COVID-19.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

8 Si le télétravail n'est pas possible, instaurer une organisation du travail par équipe en alternance pour éviter de grandes concentrations de travailleurs dans les locaux de l'entreprise.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

9 Élaborer un plan de mesures immédiates à prendre si un cas confirmé ou suspecté de COVID-19 est identifié sur les lieux de travail, comprenant entre autres sa déclaration, son suivi et des actions de désinfection en conformité avec les directives nationales.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

10 Conformément aux normes nationales, élargir l'accès aux congés payés pour maladie, aux prestations maladie, aux congés pour soins d'un parent, et en informer tous les travailleurs.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

11 Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des stratégies et des plans de prévention liés au COVID-19.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

12 Évaluer le risque d'interaction potentielle et donc le risque de contamination de l'environnement de travail entre les travailleurs, les sous-traitants, les usagers et les visiteurs sur les lieux de travail et mettre en place des mesures correctives (voir section III).

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

13 Former la direction, les travailleurs et leurs représentants aux mesures adoptées pour prévenir le risque d'exposition au virus et à la manière d'agir en cas d'infection par le COVID-19. Pour les travailleurs à haut risque d'exposition, la formation doit porter sur l'utilisation, l'entretien et l'élimination corrects des équipements de protection individuelle (EPI).

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

14 Informer les travailleurs que chacun a le droit de se retirer d'une situation de travail qui présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, en informant immédiatement le superviseur direct de la situation et en respectant les procédures prévues par la législation nationale.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

15 Aider les livreurs, les chauffeurs de camion et les autres travailleurs du transport à réduire au minimum le contact direct avec les clients et à assurer des pratiques d'hygiène personnelle comme le lavage des mains ou l'utilisation de désinfectants. Envisager de fournir des équipements de protection individuelle si les travailleurs sont en contact direct avec des clients.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

16 Les déplacements doivent être évités si non essentiels. Évaluer le risque d'infection par COVID-19 lorsque des déplacements d'affaires sont prévus (pour toutes les phases de voyages et à l'endroit de son affectation) ³.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

17 Maintenir une communication régulière avec les travailleurs et les représentants des travailleurs, y compris par internet, ou lorsque ce n'est pas possible, par téléphone.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

18 Aider les travailleurs à faire face aux risques psychosociaux émergents, aux nouvelles formes d'organisation du travail ; et à promouvoir et à maintenir des modes de vie sains en termes d'alimentation, de repos, de sommeil, d'exercices ou de contacts sociaux avec leurs amis et leur famille.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

► III. MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DE LA PROPAGATION

19 Organiser le travail de manière à permettre une distance physique d'au moins 2 mètres entre deux personnes ou toute autre distance telle que prescrite par l'autorité compétente.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

20 Éviter les réunions physiques, en privilégiant les appels téléphoniques, les courriers électroniques ou les réunions virtuelles. Si vous devez organiser des réunions, aménagez l'espace de manière à permettre une distanciation physique suffisante.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

21 Mettre à la disposition du personnel, des usagers et des visiteurs des lieux suffisamment vastes et facilement accessibles où ils pourront se laver les mains à l'eau et au savon ou avec des produits désinfectants et où sera promu une culture du lavage des mains.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

22 Installer des distributeurs de désinfectant pour les mains à des endroits bien visibles sur le lieu de travail et veiller à ce que ces distributeurs soient régulièrement remplis.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

23 Promouvoir une culture de nettoyage régulier des bureaux et des postes de travail, des poignées de porte, des téléphones, des claviers et des équipements de travail avec un produit désinfectant ; de même désinfecter régulièrement les zones communes, y compris les salles de repos. Les surfaces fréquemment touchées devront être nettoyées plus régulièrement. En fonction des opérations, envisager de faire appel à des services de nettoyage et de désinfection.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

³Pour plus d'informations en anglais - <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/travel-advice>

24 Renforcer l'extraction mécanique d'air et apporter davantage d'air frais dans les lieux de travail où des opérations présentent un risque élevé d'exposition au virus.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

25 Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'hygiène respiratoire sur le lieu de travail, en communiquant par exemple sur la nécessité de se couvrir la bouche et le nez avec le coude plié ou avec un mouchoir en papier jetable lorsque l'on tousse ou éternue.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

26 Garantir une distance sociale sur les lieux de travail et rester en dehors des "lieux de rassemblement"⁴ autant que possible.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

27 Fournir des masques appropriés et mettre à disposition des mouchoirs en papier sur les lieux de travail, à l'usage de ceux qui présentent un écoulement nasal ou une toux et accompagnés de poubelles fermées pour les jeter de manière hygiénique.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

► IV. DISPOSITIONS POUR LES CAS SUSPECTS ET CONFIRMÉS DE COVID-19

28 Conformément aux directives des autorités locales, encourager les travailleurs présentant des symptômes suspects de COVID-19 à ne pas se rendre sur les lieux de travail et à suivre les conseils des autorités locales.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

29 Conseiller aux travailleurs d'appeler leur prestataire de soin ou le service local de santé publique dès lors qu'ils souffrent d'un problème de santé grave, notamment de troubles respiratoires, en détaillant leurs symptômes et précisant leurs récents déplacements.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

30 En attendant son transfert dans un établissement de santé approprié, organiser l'isolement de toute personne présentant des symptômes du COVID-19 sur les lieux de travail. Prendre des dispositions pour la désinfection des lieux de travail et pour la surveillance sanitaire des personnes ayant eu un contact étroit avec la personne infectée.

Proposez-vous une action ?

NON OUI PRIORITÉ

Remarques:

⁴Lieux où les gens se rencontrent et se rassemblent, comme les cafétérias.

▶ ANNEXE I

PLAN D'ACTION ET FORMULAIRE DE SUIVI

1. Planification des actions

Département/Section/Opération :

Date : _____

Groupe : _____

Domaines techniques :

- Politique de l'entreprise, planification et organisation
- Évaluation des risques, gestion de crise et communication
- Mesures de prévention et de limitation de la propagation
- Dispositif pour les cas suspects et confirmés de covid-19
- Autres _____

Description de l'amélioration attendue :

Localisation concernée :

Description

Date approximative d'achèvement :

• Des feuillets séparés devront être utilisés pour porter les améliorations réalisées dans chacun des différents domaines techniques.

2. Suivi des actions : (informations sur l'amélioration/les améliorations réalisées)

Date : _____

Groupe : _____

Département/section/zone d'exploitation : _____

Intitulé de l'amélioration réalisée ou en cours de réalisation :

Domaines techniques :

Politique de l'entreprise, planification et organisation

Évaluation des risques, gestion de crise et communication

Mesures de prévention et de limitation de la propagation

Dispositif pour les cas suspects et confirmés de covid-19

Autres _____

Date de mise en œuvre de l'amélioration :

Nom de la ou des personnes responsables :

Durée nécessaire pour réaliser l'amélioration : _____

Compétences et savoir-faire techniques nécessaires à la mise en œuvre :

Les possibilités d'amélioration :

Points forts pour réaliser l'amélioration :

**Le(s) soutien(s) nécessaire(s) à la mise en œuvre de l'amélioration
(y compris de la part de la/des autorité(s) de SST) :**
